Directeur(trice): Isabelle Bouchard
CPCS - Histoire
819 376-5011, poste 3686

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Structure du programme et liste des cours

Doctorat en histoire

(Cheminement: 1)

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits

Cours obligatoires (24 crédits)

QCF6015 - Problématique, historiographie et méthodologie (6 crédits)

Ce cours a pour but d'initier les étudiants et les étudiantes à un large éventail de problèmes et de questions posés par la discipline historique et la pratique historienne. Il touche à des questions relatives à la problématisation des objets de recherche en histoire (ex. choix de périodisation, de spatialisation ou de narration). Il cherche aussi à susciter des réflexions approfondies et critiques sur l'historiographie et le rapport aux sources (orales, écrites, numériques, quantitatives). Des débats contemporains qui animent la communauté historienne sont aussi discutés, allant des controverses scientifiques aux usages de l'histoire dans l'espace public.

Le cours prend appui sur des productions concrètes qui donnent lieu à des échanges avec l'ensemble du groupe : comptes rendus écrits ou oraux de lecture, rédaction et présentation en classe d'un essai historiographique et méthodologique de vingt à trente pages sur une question particulière. Ce cours de six crédits s'étend sur deux trimestres et il est généralement assuré par deux professeurs.

QCF6016 - Lectures dirigées I (6 crédits)

Permettre à l'étudiant en cours de scolarité de doctorat d'élaborer la problématique et le cadre d'analyse de sa thèse.

Cette activité individuelle implique la préparation par l'étudiant, en collaboration avec son directeur et son codirecteur de thèse, d'un programme de lectures qui lui fournit l'occasion d'approfondir les fondements théoriques et conceptuels de son objet d'étude, de le situer dans la littérature scientifique et d'en circonscrire les horizons nouveaux qu'il se propose d'explorer. L'activité de lectures doit donner lieu, à des moments fixés par le directeur, à des comptes rendus oraux et(ou) écrits et à la présentation d'un texte de vingt à vingt-cinq pages où sont présentés un bilan de la littérature scientifique ainsi que le cadre d'analyse de la recherche.

Note: cette activité est évaluée selon la notation succès-échec (S-E).

QCF6023 - Examen doctoral (6 crédits)

Cet examen survient après le dépôt et l'acceptation du projet de thèse, et vise à évaluer de façon globale la démarche du candidat, lui permettant ainsi de progresser avec plus d'assurance dans la suite de ses travaux.

Le candidat peut soumettre soit son projet de thèse dûment approuvé, soit un texte d'une douzaine de pages qui résume les principaux éléments théoriques, expose la problématique, propose une méthodologie, et ainsi justifie l'approche retenue.

Le jury est nommé par le comité de programmes de cycles supérieurs (études québécoises) et est composé de trois professeurs, dont le directeur de recherche. Lorsque le codirecteur fait aussi partie du jury, alors celui-ci est composé de quatre professeurs. Ceux-ci peuvent provenir de l'UQTR ou d'une autre université.

L'évaluation utilise les cotes A+, A, A-; B+, B, B-; C+, C; E et la note est attribuée à la majorité des voix. L'étudiant a droit à une seule reprise et le jury peut ou non être modifié suivant l'avis du CPCS.

Le projet de thèse (ou son résumé) doit être déposé en trois copies auprès du CPCS au moins trois semaines avant la date prévue de l'examen, date établie en consultation des parties.

QCF6038 - Lectures dirigées II (6 crédits)

Permettre à l'étudiant en cours de scolarité de doctorat d'élaborer la démarche de sa thèse.

Cette activité individuelle implique la préparation par l'étudiant, en collaboration avec son directeur de thèse, d'un programme de lectures qui lui fournit l'occasion de baliser le terrain empirique de son étude, de réfléchir sur les enjeux méthodologiques et épistémologiques de l'objet qu'il a mis en forme dans l'atelier de lecture précédent, et de valider son cadre d'analyse.

L'activité de lecture doit donner lieu, à des moments fixés par le directeur, à des comptes rendus oraux et (ou) écrits et à la préparation d'un texte de vingt à vingt-cinq pages où sont mis en forme la problématique de recherche, la critique de sources, et un plan de travail approprié. Au terme de cette activité, l'étudiant est autorisé à déposer officiellement son projet de thèse.

Note : Cette activité est évaluée selon la notation succès-échec (S-E)